



# **Réunion du COMITE SYNDICAL**

**du 23 Septembre 2020**

**COMPTE RENDU**

Le Président sortant Michel DOUBLET ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité.

Puis, il fait appel au doyen d'âge pour présider l'Assemblée en vue de l'élection du Président. Il s'agit de M. Claude BELOT, délégué de la CdC de la Haute Saintonge.

## **I - Election du Président**

Monsieur Claude BELOT a fait appel des candidatures pour le poste de Président.

Monsieur Michel DOUBLET, délégué de la CdC Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge, s'est porté candidat.

Aucune autre candidature ne s'est manifestée. Il a été procédé à l'élection du Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le résultat du dépouillement est le suivant :

Délégués inscrits :	130	représentant	215 voix
Votants :	95	représentant	155 voix
Blancs ou nuls :	11	voix	
Suffrages exprimés :	144	voix	
Abstentions :	0		
Ont obtenu :	M. Michel DOUBLET	142	voix
	M. Vincent BARRAUD	2	voix

Monsieur Michel DOUBLET est proclamé élu Président d'Eau 17.

Monsieur Claude BELOT lui a cédé la présidence.

## **II - Election du Bureau Syndical**

### **1 – Composition du Bureau Syndical**

Le Président a rappelé la composition du Bureau telle qu'elle est prévue à l'article 12 des statuts d'Eau 17, à savoir :

- le Président du Syndicat, Président du Bureau,
- des Vice-Présidents, en nombre déterminé par délibération du Comité Syndical, dans les limites prévues par la loi ;
- un ou plusieurs autres membres.

Le Président a proposé de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15 et à 8 les Membres du Bureau.

Le Comité a accepté la proposition du Président, à l'unanimité.

## **2 – Election des Vice-Présidents**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 (...), notamment son article 4,

Vu les statuts d'Eau 17 annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020,

Considérant que l'alinéa 1 de l'article L. 5211-10 du CGCT prévoit que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,

Considérant que le comité syndical a fixé à 15 le nombre de Vice-présidents

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des 15 Vice-Présidents,

### **ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
SUEUR Christophe	155 voix	Cent cinquante cinq voix

### **Proclamation de l'élection du premier Vice-Président**

Monsieur SUEUR Christophe, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*

*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*

*Nombre de votes nuls : 0*

*Nombre de votes blancs : 0*

*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*

*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
KRABAL Guillaume	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président**

Monsieur KRABAL Guillaume, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU TROISIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*

*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*

*Nombre de votes nuls : 0*

*Nombre de votes blancs : 0*

*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*

*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
GODINEAU Jean-Claude	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président**

Monsieur GODINEAU Jean-Claude, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU QUATRIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
LAUMONIER Bernard	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président**

Monsieur LAUMONIER Bernard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU CINQUIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
MATTIAZZO Lise	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président**

Madame MATTIAZZO Lise, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée cinquième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

**ÉLECTION DU SIXIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
RAYTON Patrick	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président**

Monsieur RAYTON Patrick, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU SEPTIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
EHLINGER François	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du septième Vice-Président**

Monsieur EHLINGER François, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé septième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU HUITIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*

*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*

*Nombre de votes nuls : 0*

*Nombre de votes blancs : 0*

*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*

*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
AUTHIAT Eric	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président**

Monsieur AUTHIAT Eric, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé huitième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU NEUVIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*

*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*

*Nombre de votes nuls : 0*

*Nombre de votes blancs : 0*

*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*

*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
VALLET Mickaël	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président**

Monsieur VALLET Mickaël, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé neuvième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU DIXIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
DESILLE Raymond	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président**

Monsieur DESILLE Raymond, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé dixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU ONZIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
BAUDON David	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du onzième Vice-Président**

Monsieur BAUDON David, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé onzième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU DOUZIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
BESSION Bernard	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du douzième Vice-Président**

Monsieur BESSION Bernard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé douzième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU TREIZIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
CHATELIER Jean-Michel	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du treizième Vice-Président**

Monsieur CHATELIER Jean-Michel, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé treizième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU QUATORZIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
ELIE Jean-Jacques	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du quatorzième Vice-Président**

Monsieur ELIE Jean-Jacques, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quatorzième Vice-Président et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU QUINZIEME VICE-PRÉSIDENT  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
PERRIER Maurice	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du quinzième Vice-Président**

Monsieur PERRIER Maurice, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quinzième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Vu les résultats des votes,

Le Comité Syndical a décidé de proclamer et de les déclarer installés dans l'ordre de leur nomination les Vice-Présidents suivants :

<b>ordre</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Territoire (pour information)</b>
1	SUEUR Christophe	CdC Ile d'Oléron
2	KRABAL Guillaume	CdA La Rochelle
3	GODINEAU Jean-Claude	CdC Vals de Saintonge
4	LAUMONIER Bernard	CdA Royan Atlantique
5	MATTIAZZO Lise	CdC Haute Saintonge
6	RAYTON Patrick	CdC Ile de Ré
7	EHLINGER François	CdA Saintes
8	AUTHIAT Eric	CdA Rochefort Océan
9	VALLET Mickaël	CdC Bassin de Marennes
10	DESILLE Raymond	CdC Aunis Sud
11	BAUDON David	CdA La Rochelle
12	BESSON Bernard	CdC Aunis Atlantique
13	CHATELIER Jean-Michel	CdC Gémozac et Saintonge Viticole
14	ELIE Jean-Jacques	CdC Haute Saintonge
15	PERRIER Maurice	CdC Vals de Saintonge

### **3 – Election des Membres du Bureau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 (...), notamment son article 4,

Vu les statuts d'Eau 17 annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020,

Considérant que l'alinéa 1 de l'article L. 5211-10 du CGCT prévoit que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,

Considérant que le comité syndical a fixé à 8 le nombre de Membres du Bureau Syndical

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des 8 Membres du Bureau Syndical,

**ÉLECTION DU PREMIER MEMBRE  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*

*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*

*Nombre de votes nuls : 0*

*Nombre de votes blancs : 0*

*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*

*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
BARUSSEAU Fabrice	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du premier Membre**

Monsieur BARUSSEAU Fabrice, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier Membre et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU DEUXIEME MEMBRE  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*

*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*

*Nombre de votes nuls : 0*

*Nombre de votes blancs : 0*

*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*

*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
BURNET Alain	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du deuxième Membre**

Monsieur BURNET Alain, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé deuxième Membre et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU TROISIEME MEMBRE  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
DUGUE Christian	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du troisième Membre**

Monsieur DUGUE Christian, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième Membre et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU QUATRIEME MEMBRE  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
GOURSAUD Bernard	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du quatrième Membre**

Monsieur GOURSAUD Bernard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quatrième Membre et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU CINQUIEME MEMBRE  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*

*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*

*Nombre de votes nuls : 0*

*Nombre de votes blancs : 0*

*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*

*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
JOURDAIN Serge,	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du cinquième Membre**

Monsieur JOURDAIN Serge, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé cinquième Membre et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU SIXIEME MEMBRE  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*

*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*

*Nombre de votes nuls : 0*

*Nombre de votes blancs : 0*

*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*

*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
LYS Jacques	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du sixième Membre**

Monsieur LYS Jacques, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé sixième Membre et a été immédiatement installé.

**ÉLECTION DU SEPTIEME MEMBRE  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
RIVIERE Monique	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du septième Membre**

Madame RIVIERE Monique, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé septième Membre et a été immédiatement installée.

**ÉLECTION DU HUITIEME MEMBRE  
PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le vote a donné les résultats ci-après :

*Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0*  
*Nombre de votants : 95 représentants 155 voix*  
*Nombre de votes nuls : 0*  
*Nombre de votes blancs : 0*  
*Nombre de suffrages exprimés : 95 représentants 155 voix*  
*Majorité absolue : 78 voix*

<b>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre du suffrages obtenus</b>	
	<b><i>En chiffres</i></b>	<b><i>En toutes lettres</i></b>
ROY Pierre-Noël	155 voix	Cent cinquante cinq voix

**Proclamation de l'élection du huitième Membre**

Monsieur ROY Pierre-Noël, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé huitième Membre et a été immédiatement installé.

Vu les résultats des votes,

Le Comité Syndical décide de proclamer et de les déclarer installés les Membres du Bureau Syndical suivants :

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Territoire (pour information)</b>
BARUSSEAU Fabrice	CdA Saintes
BURNET Alain	CdA Rochefort Océan
DUGUE Christian	CdC Haute Saintonge
GOURSAUD Bernard	CdC Vals de Saintonge
JOURDAIN Serge	CdC Haute Saintonge
LYS Jacques	CdA Royan Atlantique
RIVIERE Monique	CdC Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge
ROY Pierre-Noël	CdC Haute Saintonge

### **III - Election des Membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Le Président a indiqué qu'il convenait de désigner les membres de la commission d'appel d'offres nécessaires dans le cadre des procédures formalisées. Pour cela, il est convenu de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants qui seront appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres, aux côtés du Président.

Après appel de candidatures, le Président a proposé :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
AUTHIAT Eric	GODINEAU Jean-Claude
ELIE Jean-Jacques	JOURDAIN Serge
MATTIAZZO Lise	PERRIER Maurice
RAGONNEAUD Jacki	RIVIERE Monique
JOURDAIN Jean-Michel	DESILLE Raymond

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, le Président a proposé de procéder au vote à mains levées.

Le Comité Syndical a approuvé, à l'unanimité, le vote à mains levées. Puis, il a été procédé à l'élection :

Délégués inscrits : 130 (215 voix)  
Votants : 95 (155 voix)  
Suffrages exprimés : 155 voix  
Abstentions : 0

Sont proclamés élus à la majorité absolue :

**Membres titulaires** : MM. AUTHIAT Eric (155 voix)  
ELIE Jean-Jacques (155 voix)  
MATTIAZZO Lise (155 voix)  
RAGONNEAUD Jacki (155 voix)  
JOURDAIN Jean-Michel (155 voix)

**Membres suppléants** : MM. GODINEAU Jean-Claude (155 voix)  
JOURDAIN Serge (155 voix)  
PERRIER Maurice (155 voix)  
RIVIERE Monique (155 voix)  
DESILLE Raymond (155 voix)

## **IV – Désignation des Membres du Conseil d'Exploitation de la RESE**

Le Président a rappelé que les statuts de la Régie et notamment l'article 8.1 indique que le Comité Syndical désigne, sur proposition du Président, 8 membres représentant le Syndicat désignés parmi les membres du Comité Syndical.

Le Président a proposé les candidats suivants :

M. SUEUR Christophe, CdC Ile d'Oléron  
M. AUTHIAT Eric, CdA Rochefort Océan  
M. BAUDON David, CdA La Rochelle  
M. BESSON Bernard, CdC Aunis Atlantique  
M. JOURDAIN Serge, CdC de la Haute Saintonge  
M. CHATELIER Jean-Michel, CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole  
M. PERRIER Maurice, CdC Vals de Saintonge.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a désigné les Membres du Conseil d'Exploitation suivants :

M. SUEUR Christophe, CdC Ile d'Oléron  
M. AUTHIAT Eric, CdA Rochefort Océan  
M. BAUDON David, CdA La Rochelle  
M. BESSON Bernard, CdC Aunis Atlantique  
M. JOURDAIN Serge, CdC de la Haute Saintonge  
M. CHATELIER Jean-Michel, CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole  
M. PERRIER Maurice, CdC Vals de Saintonge.

## V – Délégations du Comité au Bureau

Demeurent de la compétence exclusive du Comité les attributions ci-dessous :

- Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- L'approbation du compte administratif,
- Les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- L'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- La délégation de la gestion d'un service public,
- Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Président a proposé de déléguer au Bureau Syndical les attributions suivantes :

### 1 / EN MATIERE FINANCIERE

- Admettre les admissions en non-valeur et les créances éteintes ;
- Statuer sur les demandes de remise gracieuse présentées par les usagers du service public de l'eau et de l'assainissement (acceptation en totalité ou partiel, refus).

### 2 / EN MATIERE PATRIMONIALE

- Décider la réforme préalable et l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dont la valeur excède 15 000€ HT.
- Procéder aux acquisitions, aliénations, échanges de biens immobiliers dont la valeur excède 15 000€ HT, avec déclassement si nécessaire du domaine public des parcelles.
- Réaliser tout acte relatif à des servitudes de toute nature nécessaire au service public de l'eau et de l'assainissement qui entraîne une charge financière supérieure à 15 000 € HT.
- Négocier et conclure les contrats d'occupation des immeubles appartenant à Eau 17 ainsi que leur avenant, notamment les conventions d'occupation temporaire du domaine public et les baux d'habitations et baux ruraux, dont la durée initiale dépasse 10 ans ou dont le loyer annuel est supérieur à 15 000 € HT.
- Présenter aux autorités compétentes des dossiers nécessaires à la déclaration d'utilité publique, expropriation et autorisations selon le Code de l'Environnement.
- Emettre des avis dans le cadre de procédure de déclaration d'utilité publique.

### 3 / EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

- Modifier le tableau des effectifs sous réserve que cette modification n'entraîne pas une augmentation du nombre de postes budgétaires par cadre d'emplois.
- Conclure les accords collectifs de toute nature et notamment ceux qui ont trait aux conditions d'emploi et avantages sociaux.

- Définir la participation financière au Comité Social et Economique.
- Définir les modalités de rémunération des salariés de droit privé
- Définir le régime indemnitaire applicable aux agents de droit public
- Définir les avantages en nature.

#### **4/ EN MATIERE D'OPERATION DE TRAVAUX**

- Approuver les opérations, leur dévolution et leur plan de financement
- Conclure des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée ou de Co-maîtrise d'ouvrage

#### **5/ EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE**

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés qui relèvent des procédures formalisées, prévus par les textes en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Approuver la conclusion de conventions constitutives de groupement de commandes

#### **6/ EN MATIERE ASSOCIATIVE**

- Décider d'adhérer à une association,
- D'attribuer une subvention à une association dans la limite de 20 000 € par an
- D'attribuer une subvention dans la limite de 40 000 € par an dans le cadre de la Coopération Internationale - loi Oudin.

Le Comité Syndical a approuvé, à l'unanimité, la proposition du Président.

## **VI – Délégations du Comité au Conseil d'Exploitation**

L'article R.2122-72 définit les domaines d'intervention du comité syndical non transférables au conseil d'exploitation :

***Le comité syndical, après avis du conseil d'exploitation et dans les conditions prévues par les statuts :***

1. Approuve les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension ;
2. Autorise le Président à intenter ou soutenir les actions judiciaires, à accepter les transactions ;
3. Vote le budget de la régie et délibère sur les comptes ;
4. Délibère sur les mesures à prendre d'après les résultats de l'exploitation à la fin de chaque exercice et au besoin en cours d'exercice ;
5. Règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel ;

6. Fixe les taux des redevances dues par les usagers de la régie. Ces taux sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de la régie dans les conditions prévues aux articles L. 2224 - 1, L. 2224 - 2 et L. 2224 - 4.

Le Président a proposé de déléguer au Conseil d'Exploitation les attributions suivantes :

### **1.1 - En matière financière**

- Admettre les admissions en non-valeur et les créances éteintes ;
- Statuer sur les demandes de remise gracieuse présentées par les usagers du service public de l'eau et de l'assainissement (acceptation en totalité ou partiel, refus).

### **2.2 - En matière de commande publique**

- De prendre au titre des marchés concernant uniquement les besoins spécifiques de la RESE, toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés relevant des procédures formalisées, prévus par les textes en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Approuver la conclusion de conventions constitutives de groupement de commandes.

### **2.3 - En matière associative**

- Décider d'adhérer à une association ;
- D'attribuer une subvention à une association dans la limite de 20 000 € par an.

Le Comité Syndical a approuvé, à l'unanimité, la proposition du Président.

## **VII – Délégations du Comité au Président**

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité a proposé de déléguer au PRESIDENT, pour toute la durée de son mandat, les attributions suivantes :

### **1 / EN MATIERE FINANCIERE**

- Réaliser des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 4 millions d'euros.
- Dans la limite des inscriptions budgétaires, contracter les emprunts nécessaires au besoin de financement des investissements sur les budgets eau potable et assainissement et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être à court, moyen ou long terme, libellés en euros, au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.  
Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- Des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- La possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
- La possibilité de procéder à un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- La faculté de procéder à des remboursements anticipés pour tout ou partie de l'encours restant dû avec ou sans indemnité compensatrice et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dû et le cas échéant les indemnités compensatrices.

Le Président pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus.

- Réaliser des opérations de placement financier dans les conditions fixées par l'article R1618-2 du Code général des collectivités territoriales.
- Créer des régies comptables (régie d'avances ou régie de recettes).

## **2 / EN MATIERE PATRIMONIALE**

- Décider la réforme préalable et l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dont la valeur n'excède pas 15 000€ HT.
- Procéder aux acquisitions, aliénations, échanges de biens immobiliers dont la valeur n'excède pas 15 000 € HT, avec déclassement si nécessaire du domaine public des parcelles.
- Réaliser tout acte relatif à des servitudes de toute nature nécessaire au service public de l'eau et de l'assainissement sous réserve qu'il n'entraîne pas une charge financière supérieure à 15 000 € HT.
- Négocier et conclure les contrats d'occupation des immeubles appartenant à Eau 17 ainsi que leur avenant, notamment les conventions d'occupation temporaire du domaine public, les baux d'habitations et les baux ruraux, dont la durée initiale ne dépasse pas 10 ans ou dont le loyer annuel est inférieur ou égal à 15 000 € HT.
- Conclure les conventions de transfert des réseaux privés d'eau potable et d'assainissement dans le patrimoine d'Eau 17.
- Déposer les demandes d'autorisation du droit des sols et leurs modificatifs pour les ouvrages dont Eau 17 est maître d'ouvrage.

## **3 / EN MATIERE D'ASSURANCE**

- Accepter les indemnités de sinistre versées dans le cadre de l'exécution de contrats d'assurance.

## **4/ EN MATIERE D'EXPLOITATION DES RESEAUX D'EAU 17**

- Conclure, modifier et les cas échéant dénoncer les conventions ou autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques dans les réseaux d'assainissement collectif d'Eau 17.

- Conclure, modifier et les cas échéant dénoncer les contrats ou conventions avec des collectivités publiques partenaires pour achat ou vente d'eau potable, traitement ou transfert d'eaux usées.

## 5/ EN MATIERE JURIDIQUE

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Ester en justice aussi bien pour intenter une action au nom d'Eau 17 que pour assurer sa défense, quel que soit l'ordre de juridiction saisi et à tous les stades de l'instance (1<sup>ère</sup> instance, appel, cassation, référé).
- Décider du recours à la médiation, la conciliation ou la transaction comme mode de règlement d'un litige.

## 6/ EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés publics qui ne relèvent pas des procédures formalisées, prévus par les textes en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Comité a décidé, à l'unanimité :

- d'approuver la délégation du Comité Syndical au Président pour les attributions listées ci-dessus,
- d'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président à prendre les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation,

## VIII – Procédure adaptée – Guide de procédure interne

Lors de la présente séance, le Comité Syndical a délibéré pour déléguer en ce qui concerne la commande publique les attributions suivantes :

- **au Bureau Syndical** : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés relevant des procédures formalisées, prévus par les textes en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **au Conseil d'Exploitation** : de prendre au titre des marchés concernant uniquement les besoins spécifiques de la RESE, toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés relevant des procédures formalisées, prévus par les textes en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **au Président** : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés publics ne relevant pas des procédures formalisées, prévus par les textes en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Afin de compléter ces dispositifs, il a été convenu de se doter d'une guide de la commande publique organisant les procédures d'achat pour Eau 17 et la RESE suivant l'estimation financière du besoin.

Ce guide définit un cadre pour les services d'Eau 17 et RESE ; les procédures d'achat pouvant être précisées par la direction d'Eau 17 ou de la RESE.

Le guide se présente sous forme de tableaux comme suit :

**Marchés de fournitures, de services et de prestations intellectuelles**

<p><b>De 0 à &lt; 25 000 € HT</b> Pas d'obligation de mise en concurrence préalable à l'appréciation de l'acheteur</p>
<p><b>De 25 000 à &lt; 40 000 € HT</b> Consultation d'au moins 2 prestataires Choix : Décision du Président</p>
<p><b>De 40 000 à &lt; 90 000 € HT</b> Procédure adaptée Choix : Décision du Président</p>
<p><b>De 90 000 € à &lt; 214 000 € HT</b> Marché à Procédure Adaptée <i>Avis de publicité : BOAMP ou JAL et profil acheteur</i> Choix : Décision du Président</p>
<p><b>De 214 000 € à &lt; 428 000 € HT</b> Marché à Procédure adaptée <i>Avis de publicité : BOAMP ou JAL et profil acheteur</i> Choix : Décision du Président sur proposition de la Commission d'Achat Public (CAP)</p>
<p><b>à partir de 428 000 € HT (1)</b> Procédure formalisée <i>Avis de publicité : JOUE + BOAMP et profil acheteur</i> Choix : Commission d'Appel d'Offres (CAO) (CAO en forme de jury pour la maîtrise d'œuvre en cas de concours)</p>

(1) **Les seuils européens des procédures formalisées sont réactualisés tous les deux ans. Les seuils qui apparaissent dans le présent guide sont valables jusqu'au 31 décembre 2021.**

<i>Montant initial du marché</i>	Marchés attribués sans avis CAP (1)	Marchés attribués APRES avis CAP	Marchés attribués par la CAO
Modifications de marché < 5 %	Signature du Président ou du Vice-Président	Décision du <b>Président, signature du Président</b> ou Vice-Président et <b>transmission au contrôle de légalité</b>	Délibération du <b>Bureau Syndical et signature du Président</b> ou Vice-Président et <b>transmission au contrôle de légalité</b>
Modifications de marché >= 5 %		<b>Avis de la CAP, décision du Président, signature du Président</b> ou du Vice-Président et <b>transmission au contrôle de légalité</b>	<b>Avis de la CAO, Délibération du Bureau et signature du Président</b> ou du Vice-Président et <b>transmission au contrôle de légalité</b>

\* *Seuil de transmission des marchés au contrôle de légalité (montant fixé à l'article D 2131-5-1 du CGCT)*  
(1) CAP = Commission d'Achat Public

### **Marchés de TRAVAUX**

<b>De 0 à &lt; 40 000 € HT</b> Pas d'obligation de mise en concurrence préalable à l'appréciation de l'acheteur
<b>De 40 000 à &lt; 90 000 € HT</b> Consultation d'au moins 3 entreprises Choix : Décision du Président
<b>De 90 000 € à &lt; 500 000 € HT</b> Marché à Procédure Adaptée <i>Avis de publicité : BOAMP ou JAL et profil acheteur</i> Choix : Décision du Président
<b>De 500 000 € à &lt; 5 350 000 € HT</b> Marché à Procédure adaptée <i>Avis de publicité : BOAMP ou JAL et profil acheteur</i> Choix : Décision du Président après avis de la Commission d'Achat Public (CAP)
<b>à partir de 5 350 000 € HT (1)</b> Procédure formalisée <i>Avis de publicité : JOUE + BOAMP et profil acheteur</i> Choix : Commission d'Appel d'Offres (CAO)

(1) *Les seuils européens des procédures formalisées sont réactualisés tous les deux ans. Les seuils qui apparaissent dans le présent guide sont valables jusqu'au 31 décembre 2021.*

## Modifications de marchés de TRAVAUX

	Marchés attribués <b>SANS AVIS CAP (1)</b>		Marchés attribués <b>APRES avis CAP (1)</b>	Marchés attribués par la <b>CAO</b>
<i>Montant initial du marché</i>	<b>&lt; 214 000 € HT*</b>	<b>&gt;=214 000 € HT*</b>		
<b>Modifications de marché &lt; 5 %</b>	<b>Signature du Président ou du Vice- Président</b>	<b>Signature du Président ou du Vice-Président Et transmission au contrôle de légalité</b>	<b>Décision du Président, signature du Président ou Vice- Président et transmission au contrôle de légalité</b>	<b>Délibération du Bureau Syndical et signature du Président ou Vice- Président et transmission au contrôle de légalité</b>
<b>Modifications de marché &gt;= 5 %</b>			<b>Avis de la CAP, décision du Président, signature du Président ou du Vice- Président et transmission au contrôle de légalité</b>	<b>Avis de la CAO, Délibération du Bureau et signature du Président ou du Vice-Président et transmission au contrôle de légalité</b>

\* *Seuil de transmission des marchés au contrôle de légalité (montant fixé à l'article D 2131-5-1 du CGCT)*  
(1) CAP = Commission d'Achat Public

Certains marchés seront attribués par le Président après avis de la Commission d'Achat Public (CAP). Le Président propose que cette Commission soit composée des mêmes membres que ceux de la Commission d'Appel d'Offres (titulaires et suppléants).

Le Comité a approuvé, à l'unanimité, le Guide Interne d'Achat Public tel qu'il est décrit ci-dessus et A accepté que la composition de la Commission d'Achat Public soit identique à celle de la Commission d'Appel d'Offres.

## **IX – Indemnités de Fonction**

Vu l'article L5211-12 du code général des collectivités territoriales,

Compte tenu de la population d'Eau 17,

Le Président a exposé que les indemnités maximales attribuables au Président et Vice-Présidents sont :

- pour le Président, 37,41% de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement 1021), soit une indemnité brute mensuelle maximale de 1 455,02 €.
- pour un Vice-Président, 18,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement 1021), soit une indemnité brute mensuelle maximale de 727,32 €.

Le Président a proposé d'attribuer à compter du 23 septembre 2020, les indemnités de fonction suivantes :

- Président : 37,41% de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement 1 455,02 € mensuel brut)
- Vice-Président : 14,47% de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement 562,80 € mensuel brut)

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de fixer, à compter du 23 Septembre 2020 et pendant toute la durée de leur mandat, les indemnités de fonction suivantes :

- **Président** : 37,41% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **Vice-Président** : 14,47% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

## **X – Désignation des représentants auprès d'organismes extérieurs**

L'article R212-31 du Code de l'Environnement prévoit que la durée du mandat des membres des Commissions Locales de l'Eau (CLE) est de six années mais qu'ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Afin de renouveler les membres auprès des différentes Commissions Locales de l'Eau des SAGE, le Président a proposé :

- **pour la CLE SAGE Boutonne**: M. PERRIER Maurice, Maire de Loulay, Vice-Président d'Eau 17
- **pour la CLE SAGE Charente** : M. MAZAUD Clément, délégué de la commune de La Brousse, Membre du Comité Syndical d'Eau 17 ;
- **pour la CLE SAGE Seudre**: M. LYS Jacques, Maire de Breuillet, Membre du Bureau Syndical d'Eau 17 ;
- **pour la CLE SAGE Sèvre Niortaise**: M. BESSON Bernard, Mairie de Ferrières et Vice-Président d'Eau 17.

Le Comité a décidé, à l'unanimité, de désigner les membres qui devront siéger aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE tels qu'ils ont été proposés par le Président.

---

Le Président a fait part des orientations politiques qu'il souhaite porter au cours du mandat (2020/2026), à savoir :

- ✓ Consolider la **solidarité départementale**,
- ✓ **Préserver de la mutualisation** :
  - Ressources en eau
  - Moyens financiers
  - Expertise (Eau 17 et Rese)
- ✓ Faire face aux **évolutions climatiques** et s'adapter :
  - Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
  - Gestion des quantités d'eau disponibles,
  - Sécuriser les ressources,
  - Anticiper les situations de crise
- ✓ **Communiquer** et éduquer : les élus, le grand public, les scolaires. Une plaquette Eau 17 et Rese a été remise à l'ensemble des membres présents.
- ✓ Travailler avec le bureau syndical en **commissions thématiques** avec un Vice-Président référent. Déjà plusieurs thématiques pourraient faire l'objet de commissions :
  - Finances, RH et contrôle financier,
  - Gestion quantitative de la ressource
  - Protection de la ressource et lutte contre les pollutions diffuses
  - Assainissement collectif et non collectif : maîtrise de la qualité des rejets
  - Aménagement durable eu territoire
  - Communication – Education à l'environnement

— — —

Puis il a présenté le calendrier des réunions d'Eau 17 d'ici la fin de l'année :

### **Octobre 2020**

- **Conseil d'exploitation de la RESE le 12 octobre à 9 h :**
  - installation, élection du président et vice-président
  - présentation de la RESE
  - préparation du DOB
- **Bureau syndical le 12 octobre à 14 h :**
  - Installation
  - Présentation et organisation
  - Délibérations d'affaires courantes selon délégation du comité au bureau
  - Projet de règlement intérieur
  - Préparation document d'orientations stratégiques
  - Préparation du DOB
- **CAO le 13 octobre à 10h**

## **Novembre 2020**

### **Comité syndical le 3 novembre à 9h30:**

- Présentation Eau 17
- Vote du règlement intérieur et périmètre des commissions territoriales
- DOB Eau 17
- Document d'orientations stratégiques et commissions thématiques
- Présentation Rese
- DOB Rese

### **Cao et bureau syndical le 17 novembre**

### **Conseil d'exploitation le 27 novembre**

## **Décembre 2020**

### **Comité syndical le 11 décembre**

- Votes des budgets Eau17
- Votes des budgets Rese

Aucune question diverse n'ayant été soulevée, le Président clos la séance en remerciant tous les délégués présents.

---

***La séance est levée à 11 h 00.***

---